

snes

U.

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59800 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N°245 • Juillet-Août 2004

ISSN : 0399.6522

temps présent

Inverser **les flux** p. 2, 3

Collège : nouvelle troisième en 2005 p. 3

Des ratés **dans l'affection des élèves** p. 4

personnels

Affectation des TZR p. 5
Stratégie ministérielle de réforme p. 5

tribune libre p. 6



infos

Métier, catégories p. 6

vie du snes

Syndicalisation 2004-2005 p. 7

Organisation du S3 p. 8

ENCART 4 pages

- Stages syndicaux
- Formation continue

8 septembre

Rassemblement devant le rectorat
14h30 - Lille
AG des S1
16h30 - Siègne du S3

é d i t o

Dans les annales des mauvais coups de l'été, il faut reconnaître à Raffarin qu'il a su dépasser les limites. Non seulement il a fait passer la loi sur la décentralisation, clairement rejetée par l'opinion, loi si fondamentale qu'elle a entraîné une modification du premier article de la Constitution mais il a en outre utilisé pour y parvenir l'article 49-3 afin d'empêcher tout débat parlementaire.

Ce déni démocratique montre clairement que pour des problèmes concernant l'ensemble de la société, la solution doit être politique. Le syndicalisme, qui tire sa force d'une partie de la société, a forcément une entrée plus spécifique dans les débats, même s'il est, lui aussi, en mesure d'**exprimer l'intérêt général**. Il court donc souvent le risque d'être isolé dans ses luttes : à ceux qui disaient que les personnels de l'éducation sont restés seuls lors du mouvement 2003, on pourra rétorquer que la privatisation d'EDF-GDF, qui dépasse largement la situation des personnels, n'a pas non plus été fédératrice de luttes.

Depuis des mois, nous avons débattu de ces questions. Pour rappel, dès l'élection présidentielle, le S.n.e.s., dans l'académie, avait invité partis et syndicats à réfléchir ensemble sur les problèmes révélés par les votes et l'abstention. A l'époque, nous n'avons pas été entendus, même si, depuis, nous n'avons négligé aucun lieu de débat. C'est dans le même esprit que nous voulons poursuivre les Assises de l'Education dans le Nord -Pas de Calais. Pourtant le syndicalisme ne saurait se détourner de sa fonction principale sous peine de se dévoyer, de devenir lobby, force d'appoint pour d'autres causes, ou appareil bureaucratique. **Si le S.n.e.s., l'ensemble de ses syndiqués, ne prennent pas la défense des personnels et du service public d'éducation, qui le fera ?**

Le gouvernement semble vouloir mettre en chantier une nouvelle loi d'orientation de l'école. Pour empêcher que cela ne devienne l'apanage des théoriciens à la recherche d'une tribune et d'un pouvoir qui rêve d'ouvrir une nouvelle brèche libérale, il faudra peser de toutes nos forces pour mettre sur la table les autres éléments du débat, comme les conditions objectives de l'enseignement à cette rentrée, ou les questions budgétaires. Dans ce domaine, depuis des années, les gouvernements ont toujours pris plusieurs mois d'avance sur le mouvement social. Pour le budget 2005, les arbitrages ont déjà été fixés, et les débats parlementaires se dérouleront cet automne : c'est **donc dès aujourd'hui qu'il faut nous mobiliser pour empêcher de nouveaux reculs, sur les statuts, les salaires ou les recrutements.**

Gagner sur ces points ne sera pas une victoire corporatiste, car cela permettra de peser de façon décisive sur la loi d'orientation, et plus largement sur le sens et les missions des services publics, ici et en Europe... et donc de mener une action politique.

Michel DEVRED

Inverser les flux

PAR MICHEL DEVRED

La rentrée est faite et il est déjà possible de constater les premiers effets de la politique de retrait des 600 postes opérée par le ministère et le rectorat.

Le recteur Desneuf, en guise de message d'adieu, a repris le discours tenu depuis des années : il y a corrélation étroite entre la diminution des emplois et celle des **effectifs**. Même sans souligner le manque d'ambition de tels propos, notamment sur la nécessaire élévation des qualifications, l'affirmation est inexacte et les effectifs moyens tendent à croître de nouveau, principalement en lycées, mais aussi en collèges, de façon plus inégale. Le même recteur faisait encore remarquer que le pourcentage d'élèves en ZEP avait augmenté, atteignant 30 %, ce qui n'est pas non plus pris en compte. A cela, il convient d'ajouter les effectifs des groupes, notamment de langues, d'autant plus insupportables que les horaires ont été lourdement diminués.

D'autres surprises à cette rentrée ? D'abord les conséquences des **400 mesures de cartes scolaires**, avec parfois des situations personnelles délicates. Nul n'est plus totalement à l'abri de telles mesures, et chaque année, il devient plus difficile de "recaser" convenablement les collègues : il faudra être attentif, car des centaines d'enseignants sont en service partagé sur plusieurs établissements, et auront bien du mal à s'intégrer dans les équipes.

Enfin, il y a tous ceux qui manquent à l'appel. La section académique s'est faite à plusieurs reprises le relais des inquiétudes des personnels devant **la réduction drastique de la vie scolaire**. L'administration a joué avec le feu, en laissant à d'autres le plaisir de se brûler, comme

l'atteste la remontée des statistiques sur la violence en milieu scolaire. Combien de collègues Lebas cette année, de difficultés pour l'ensemble de la communauté scolaire peu propices à la réussite, faute de MI-SE mal remplacés par des assistants d'éducation au statut précaire ? Quant aux contractuels, à qui on proposera le plus souvent des horaires et donc des salaires dérisoires, ils vont vivre dans l'angoisse de la nomination tardive.

La CA académique et le Conseil national du S.n.e.s., réunis en juin, ont pris la mesure des problèmes et proposé une **mobilisation dès la rentrée**. Il est indispensable de faire un point très rapide sur les conditions de travail dans chacun des établissements : effectifs des classes, enseignements obligatoires et facultatifs, vie scolaire, heures supplémentaires.

Nous appelons dès le 8 septembre à un rassemblement devant le rectorat suivi d'une AG des SI pour nourrir notre réflexion et débattre des suites.

Pourquoi une telle hâte ? Dès la rentrée, **une course de vitesse s'engage celle du budget**.

"Fillon, pire que Ferry" déclarait le S.n.e.s. dans un communiqué du 29 juillet, car contrairement aux rumeurs complaisamment répandues par la presse, on s'achemine vers une nouvelle diminution des moyens affectés à l'Education nationale. Si on laisse faire, ce seront 7000 emplois qui disparaîtront, alors que les départs à la retraite s'amplifient. Dans une région comme la nôtre, où rien n'est fait pour enrayer la chute des effectifs, ce sont encore des centaines d'emplois qui seraient alors supprimés, entraînant de nouvelles réductions de l'offre de formations. Il ne s'agit pas pour le gouvernement d'accompagner les évolutions démographiques, mais bien de poursuivre son œuvre de démolition des services publics. Un fonctionnaire d'Etat sur deux travaille dans l'Education Nationale : où trouverait-on ailleurs les gisements d'économies ?

Le Conseil national a estimé qu'on ne peut laisser faire, et que "l'objectif est de construire avec les personnels une démarche d'action dont le S.n.e.s. pense, en fonction de la situation, qu'elle doit être du plus haut niveau possible et la plus proche possible de la rentrée. C'est dans ce cadre que doivent aussi être débattues l'hypothèse d'une grève et les conditions de sa réussite." La CA académique, dans son analyse, avait proposé de décider déjà d'une date, fin septembre ou début octobre. L'ampleur des attaques est telle qu'il ne faut pas attendre les annonces de suppressions de postes dans les établissements pour réagir, car elles seront inscrites dans le budget de misère que le gouvernement envisage et il sera difficile de sauver les postes. La réussite d'une telle action tiendra dans notre **capacité à mobiliser l'opinion** (en alertant la presse, en rencontrant les parents, en annonçant des mesures comme le refus collectif des heures supplémentaires) et à fixer des échéanciers pour la poursuite de l'action en cas de refus de négocier. Elle doit nous permettre également de montrer notre détermination et de donner du poids aux autres formes d'actions qu'il nous faut imaginer. Mais ne soyons pas naïfs, ce gouvernement ne comprendra que la force. Au-delà de l'Education nationale, c'est bien l'ensemble de la Fonction publique qui est menacée, et la question des pensions, des salaires et des recrutements doit toujours être posée.

C'est dans ce contexte que s'ouvrira bientôt le débat sur la loi d'orientation qui devrait substituer à celle de 1989. Cette dernière n'avait pas obtenu l'aval du S.n.e.s. et il ne s'agit pas de s'arc-bouter sur une position conservatrice de défense d'un texte dont on a mesuré les limites. Mais on sait trop bien ce qui se cache derrière les belles paroles gouvernementales. Pour ceux qui en douteraient, le recteur dans une interview à la Voix du Nord du 17 juillet, délivre deux "messages" : il faut développer le travail en

équipe -voilà pourquoi probablement les services partagés se multiplient- et " renforcer le rôle de l'encadrement et des chefs d'établissement ". Tout cela est lourd de menaces pour les conseils d'administration et les statuts des personnels, alors que la priorité devrait être donnée aux moyens pour lutter contre l'échec scolaire. Il y a une réflexion à mener sur le bilan de la loi de 1989, ce qu'il faut améliorer, changer, ce qu'il faut défendre, et surtout sur ce que nous voulons pour l'école et ce que devrait être un service public d'éducation vraiment démocratique. Les Congrès du S.n.e.s., en mars-avril 2005, devraient être l'occasion de mener ce travail collectif.

Il faut enfin débattre de l'outil syndical. Après deux années de stabilisation, le S.n.e.s. académique a connu une nouvelle diminution de ses effectifs (138, soit 3,3 % des syndiqués). S'il y a des raisons " objectives ", comme les suppressions d'emplois, la chute du nombre de contractuels, M.A. et MI-SE, il faut également s'interroger sur les raisons plus profondes. Une année après le mouvement de 2003, il devrait être possible de dépasser les arguments réactifs (le S.n.e.s. trop mou, trop dur..) et réfléchir sur notre mode de fonctionnement (comment faire du syndicalisme l'affaire de tous ?) et sur nos structures. Une analyse fine de la syndicalisation montre que le dynamisme de la syndicalisation est lié à l'existence d'un S1 vivant. La CAA s'est donc fixé comme tâche de revivifier le tissu syndical là où il est menacé. Mais fondamentalement, il faut en faire l'affaire de tous.

Se resyndiquer, mais aussi syndiquer autour de soi, participer, un peu, à la vie de la section sont les conditions de la réussite. Le S.n.e.s. est un outil syndical original : syndicat de masse, il ne saurait se réduire à une poignée de militants d'autant plus décidés qu'ils ne sont pas en mesure de changer les choses. Syndicat démocratique, il ne doit pas devenir une organisation d'experts détachés de la réalité des collègues. Dans le climat social et politique actuel, on sait trop bien qui gagnerait à l'affaiblissement du S.n.e.s.. Devant le poids sans cesse aggravé du travail, l'engagement syndical fait souvent peur. Pourtant, les moyens existent de le rendre plus léger, comme la participation aux stages, l'utilisation de l'outil informatique, et nous en trouverons d'autres en étant plus nombreux à y réfléchir.

Collège : nouvelle troisième en 2005

PAR MAGALI LAUMENERCH

In initialement prévue en 2004, la nouvelle classe de troisième s'inscrit dans le prolongement de la rénovation du collège entreprise par Jack Lang en 2001. Si les horaires des disciplines du tronc commun obligatoire (français, mathématiques, LV1, histoire-géographie-instruction civique, technologie, SVT, physique-chimie, enseignements artistiques, EPS) sont maintenus, la réforme introduit un module de "découverte professionnelle" qui peut être choisi en option légère (3 heures) ou en option lourde (6 heures). Dans le cas de l'option légère, les élèves auront 3 heures de LV2, dans le cas de l'option lourde, la LV2 disparaît !

La CAA de juin s'était positionnée contre cette classe de troisième qui, bien qu'appelée troisième unique, institutionnalise une orientation précoce se substituant aux dispositifs dérogatoires.

Le Conseil national, tout en rappelant son attachement au collège pour tous, mais en considérant que le retard pris par la future loi d'orientation nécessite des mesures d'urgences transitoires pour aider les élèves en grande difficulté alimentant les troisièmes d'insertion ou en voie de décrochage scolaire, n'a pas voulu rejeter le principe d'un module de découverte professionnelle de six heures en LP à condition qu'il soit installé à titre transitoire et pour un nombre très limité d'élèves.

Au CSE du 24 juin au cours duquel la nouvelle troisième a été présentée, le S.n.e.s. et le S.n.e.p. ont mené une bataille d'amendements qui a permis de faire évoluer le texte ministériel (c.f. l'US du 16 juin 2004). Les huit amendements visent à préciser le sens du module de découverte professionnelle, restreindre l'accès du module de six heures aux élèves les plus en difficulté, supprimer les troisièmes d'insertion et empêcher toute reconstitution de classes déro-

gatoires, exiger les moyens de la mise en œuvre de cette découverte professionnelle, rendre transitoire le dispositif et préserver les horaires-élèves actuels pour les sciences, la technologie et les enseignements artistiques tout en faisant en sorte que le dispositif soit encadré par les inspections académiques. Ils ont obtenu le retrait du projet de la circulaire sur l'alternance.

Cependant, le S.n.e.s. et le S.n.e.p. se sont absentés sur l'ensemble du texte car il reste encore des inconnues : aucun financement du dispositif "découverte professionnelle", rien pour prévenir l'échec scolaire à tous les niveaux, aucun engagement pour dégager du temps de concertation ni assurer des conditions de travail acceptables aux équipes, et pas plus pour répondre à la formation des personnels.

Au regard du projet académique 2004-2007 qui va bien au-delà des dernières propositions ministérielles en terme d'apprentissage et d'alternance, qui oublie les moyens et ne propose pour résoudre les difficultés scolaires que l'évaluation des compétences et le travail sur l'insertion, il est nécessaire de porter haut et fort nos revendications pour que soit mise en chantier la construction du collège de la réussite pour tous : dépistage précoce des difficultés scolaires, projets de diversification pédagogique, mise en place de groupes à effectifs restreints, temps de concertation, formation des personnels...

Chaque syndiqué se doit de réfléchir et de faire des propositions pour mener à bien cet objectif d'un collège porteur de réussite pour tous, démarche d'autant plus importante lorsqu'il s'agit d'une année de congrès national. C'est dans cette optique que le S3 organise un stage collège le lundi 18 octobre et appelle un maximum de syndiqués à y participer.

Des ratés dans l'affectation des élèves

PAR JEAN MARC CHATELET

Pour la première fois cette année, c'est la totalité des élèves de l'académie de Lille qui a été affectée par la procédure informatisée P.A.M.

Si l'orientation est un acte pédagogique dont le point final est la décision d'orientation prise par le conseil de classe de juin, l'affectation est un acte administratif qui vise à attribuer une place à chaque élève dans le respect de la décision d'orientation et des vœux des familles, mais avec la contrainte des capacités d'accueil.

La procédure informatisée P.A.M. introduit des priorités dans l'affectation à travers des bonifications, mais le système manque de transparence. Le S3 a d'ailleurs alerté le rectorat et listé les difficultés prévisibles (sectorisation des L.E.G.T, entrée en section européenne...) lors d'une audience en avril.

Mais celui-ci a fait le choix de continuer à travailler sans aucune concertation et le cataclysme annoncé a eu lieu ! Dès le 28 juin, des centaines d'élèves se sont retrouvés soit sans affectation (notamment pour l'entrée en 2nde G.T), soit mal affectés (notamment pour les élèves de 3^{ème} d'insertion et de SEGPA). Même si les services ont effectivement réagi et rétabli la situation, restent des élèves et des familles parfois démunis, qui ont été fortement troublés par les annonces et contre-annonces du rectorat, des équipes pédagogiques déboussolées, des personnels de CIO vilipendés et lourdement mis à contribution.

Il est impératif que les règles d'affectation soient claires et connues de tous, d'où notre demande d'une plus grande concertation des services avec les personnels COP du terrain, pour éviter de tels dérapages.

Des questions se posent également sur l'évaluation de nos élèves en lien avec ces procédures d'orientation et d'affectation. Le rectorat semble en effet prêt à relancer - malgré notre opposition - les grilles de compétences pour l'année scolaire 2004-2005. Mais le problème de fond reste celui de l'existence même du système d'affectation PAM. Pour le S.n.e.s., il s'agit bien d'un système dont le premier critère est la capacité d'accueil, et

non le choix des élèves et des familles. Les résultats scolaires sont utilisés deux fois : d'abord par le conseil de classe, qui donne normalement son avis sur les vœux des élèves en fonction de leurs résultats, ensuite lors de la procédure, pour classer et trier les élèves en fonction des capacités existantes, c'est-à-dire des contraintes budgétaires. Par contre, ne sont plus pris en compte la volonté et les goûts de l'élève, le choix des familles, pour lesquels le dialogue avec le COP est indispensable.

La section académique du S.n.e.s. de Lille s'adresse au recteur - 6 juillet 2004

De toute l'académie nous parvenons des informations alarmantes sur l'affectation des élèves à l'issue de la troisième. La procédure informatisée mise en place a révélé ses faiblesses [...]

Non seulement des centaines d'élèves se retrouvent sans affectation, mais en outre les conséquences risquent d'être dramatiques pour les élèves les plus fragiles. Nous sommes inquiets notamment pour certains élèves de troisième d'insertion, pour les élèves de SEGPA, pour les élèves qui auraient choisi certains BEP [...] En LEGT, nous sommes surpris de constater que des barres sont parfois imposées dans des disciplines où des enseignants seraient, selon vous, en surnombre. C'est le cas en allemand, où nous avons au moins un cas de barre interdisant l'accès d'élèves à la section européenne.

Lors du GT, nous avons attiré l'attention sur le sentiment d'injustice que ne pourrait manquer de créer le barémage de PAM en ce qui concernait les classes européennes. Le résultat ne s'est pas fait attendre.

Globalement, il est clair pour nous que ce nouveau mode de gestion est d'abord destiné à réguler administrativement les flux d'élèves, au détriment des avis des équipes et des choix des familles, dans le cadre des retraits de moyens que connaît l'académie depuis des années. La mise en place de la grille d'évaluation en troisième rendra encore plus opaque l'orientation des élèves. Les directeurs de CIO ont dû gérer les commissions d'affectation complémentaires ainsi que les listes supplémentaires dans des conditions déplorable.

Quant à la sectorisation, elle montre dès à présent ses limites, sans résoudre les problèmes de la déssectorisation. Nous vous demandons de mettre en oeuvre, en liaison avec les inspections académiques, tout ce qui est possible pour que ces erreurs soient très vite corrigées [...]

Il nous semble également indispensable de réunir à la rentrée le groupe de travail pour faire un point sur les affectations et la procédure d'évaluation des élèves de troisième.

Nous relierons bien évidemment toutes nos analyses sur l'orientation et l'affectation au projet académique. Ce projet ne comporte en effet que des mesures ponctuelles visant à accompagner les élèves les plus fragiles vers les formations professionnelles courtes et l'alternance ; aucune mesure concrète pour combattre l'échec scolaire et augmenter le niveau de qualification des jeunes de notre académie n'y est programmée.

Une réflexion syndicale approfondie sur ces questions d'orientation et d'affectation s'impose. C'est pourquoi le S3 organise un stage syndical (voir encart) où tous les enseignants (de collège et lycée), les CO-PSY, les CPE, les MI-SE sont cordialement invités.

Le Recteur de l'académie de Lille répond au S.n.e.s. - 13 juillet 2004

Suite à l'erreur intervenue dans un premier temps de la procédure d'affectation, je veux faire le point sur la situation à ce jour.

Je veux tout d'abord vous présenter mes regrets pour cette erreur liée à une mauvaise utilisation du codage informatique (possibilités d'utilisation de plusieurs MEF, Modules d'Enseignement et de Formation, c'est-à-dire code informatique permettant de repérer la classe d'origine de l'élève). Cette erreur a été rapidement réparée et les procédures ont continué normalement. Les opérations informatiques réalisées permettent de penser que la situation d'affectation est désormais normale voire améliorée par rapport à celle de l'an dernier.

Ainsi, dès la première campagne, 92 % des élèves avaient été affectés dont 81,2 % sur leurs premiers vœux (je rappelle que l'an dernier, 82 % des élèves avaient obtenu leur premier vœu toutes opérations d'affectation terminées).

Les ajustements ayant eu lieu depuis cette première phase ont permis des améliorations substantielles : à ce jour, il n'y a plus aucune difficulté sur les secondes générales et technologiques (les cas particuliers -déménagement; retour du secteur privé - sont traités dès réception), les affectations ont concerné plus de 1350 élèves pour les CAP et les secondes professionnelles, la plupart des difficultés pour les élèves issus de SEGPA sont résorbées.

En tout état de cause, les commissions de septembre étudieront les cas restés en souffrance, des places se libèrent chaque jour.

La situation est donc actuellement plus satisfaisante que l'an dernier et ne devrait entraîner aucune difficulté particulière.

Emplois supprimés en octobre,

T.z.r. rattachés en juillet !

A lors que l'académie de Lille est l'une des dernières à siéger pour le mouvement intra, le rectorat avait annoncé un groupe de travail pour l'affectation des T.z.r. entre les 7 et 9 juillet ! Ce calendrier n'a pu être respecté: nous avons finalement siégé les 12 et 13 juillet, ce qui n'est pas simple puisque tous les élus du S.n.e.s. sont d'abord des enseignants et qu'il leur arrive de prendre aussi des vacances, et même de les organiser à l'avance en fonction du calendrier des commissions!

Au programme de ce groupe de travail, il s'agissait d'abord d'affecter les collègues ayant obtenu, lors de la commission du 2 juillet, une révision d'affectation définitive ou à l'année, puis les stagiaires en situation et enfin les T.z.r., avec des supports provisoires encore moins nombreux que l'an passé. De surcroît, quelques collègues affectés à l'intra ont découvert que leur poste n'existait pas et il a fallu leur trouver une solution.

Comme l'an dernier, les listes des stagiaires en situation ont été connues au dernier moment, alors que ces collègues ont impérativement besoin d'un poste pour faire leur stage. En mathématiques, pour la deuxième année consécutive, la liste des stagiaires n'était pas encore connue à la mi-juillet: aussi le rectorat, avec l'accord des organisations syndicales, a renoncé à faire les affectations car les risques d'annulation ou de modification des situations des uns et des autres auraient conduit à des injustices et au non respect des vœux et des barèmes; pour toutes ces raisons, un groupe de travail supplémentaire a été décidé pour le mardi 24 août après midi.

Moins de postes disponibles (rappelons-nous les fortes restrictions budgétaires pour la rentrée 2004 et les suppressions massives de postes qu'elles ont entraînées!) et plus de T.z.r. à affecter ! Le résultat était prévisible : moins de 30% des T.z.r. ont eu une affectation à l'année, et un sur deux a été affecté sur au moins deux établissements ! Bien sûr, les situations sont très différentes d'une discipline à l'autre. En documentation, S.E.S. ou arts plastiques, tous les T.z.r. ou presque ont été affectés à l'année: il est vrai que ces disciplines sont encore très déficitaires dans notre académie. Par contre, en allemand ou lettres modernes, la très grande majorité des T.z.r. a été rattachée en établissement. Pourtant le rectorat a tout fait pour affecter à l'année, même sur des temps incomplets allant jusqu'au mi-temps, alors que l'an dernier il imposait aux contractuels ces temps partiels.

Les conséquences sont une augmentation du nombre de T.z.r. disponibles pour assurer des remplacements de courte et moyenne durées dans beau-

coup de disciplines, ce qui en soi est une bonne chose, mais une situation catastrophique en allemand et une très forte dégradation des conditions d'emploi des contractuels, dont beaucoup risquent de ne se voir proposer que des remplacements courts ou pire, des vacances.

Au final, la suppression massive d'emplois, justifiée l'an dernier par Luc Ferry en raison du « grand nombre » de T.z.r. inemployés (sic), a provoqué la fermeture de postes en établissement et ... une augmentation du nombre de TZR, que François Fillon pourra utiliser à son tour pour justifier la suppression massive d'emplois, qui ... Mais laissons-nous l'histoire se répéter et la dégradation de nos conditions d'emploi et de travail se poursuivre? La mobilisation des personnels doit être rapide et à la hauteur des menaces qui pèsent sur l'Education nationale: le S.n.e.s. propose un premier rendez-vous de lutte le 8 septembre, avec la volonté qu'il devienne un rassemblement unitaire et massif. Nous pouvons tous y contribuer.

CHRISTIAN CHAMPIRÉ

“Stratégie ministérielle de réforme” : morceaux choisis

C'est le titre d'un document de travail distribué en séance, lors du Comité Technique Paritaire Ministériel du 2 juillet, sans concertation préalable, que les organisations syndicales ont refusé de voter. Au moment où s'élabore la nouvelle loi d'orientation, la lecture de ce projet donne froid dans le dos ! Après la suppression pure et simple des décrets de 1937/8 qui avaient permis la création d'un statut d'étudiant-surveillant (Mi-Se), après la casse des acquis de la Libération (assurance-maladie, retraites...) et des services publics (décentralisation, EDF - GDF...), l'offensive du gouvernement continue: l'attaque concerne cette fois-ci nos missions et nos statuts.

Nous vous proposons quelques extraits de l'analyse que nous enverrons en circulaire aux S1 et qui est consultable sur notre site.

Recrutement des personnels :

Le ministère veut simplifier les concours, non pas pour recruter de meilleurs professionnels mais pour « alléger les coûts ». Pour le 2nd degré, sont envisagés la diminution du nombre d'épreuves aux concours externes (CAPES/T et agrégation), voire des épreuves communes pour les mêmes spécialités de CAPET et de CAPLP. Après la fusion des épreuves, à quand la fusion des concours et des corps ??? Il est en effet plus facile d'attaquer le problème par l'amont : les certifiés et agrégés de disciplines technologiques sont déjà fortement incités à enseigner en LP, parfois à titre définitif comme le

permet la note de service « mutations » publiée tous les ans, mais le succès escompté n'est pas au rendez-vous : peu de collègues en effet « profitent » de cette possibilité, la plupart des T.z.r. engagent même des procédures de révision d'affectation lorsque leur qualification n'est pas respectée.

D'ici 2006 les concours réservés et les examens professionnels disparaîtraient, seuls les concours internes seraient maintenus pour les non-titulaires.

Remplacements :

Comment faire passer l'indicateur brut de remplacement de 42 % (en 2002) à 60 % (en 2006) ? A ce problème auquel une réponse simple ne peut être donnée, tant les disciplines et les académies recouvrent des réalités différentes, le ministère tente d'appliquer une logique implacable : pour occuper davantage les T.z.r., il suffit ... d'augmenter la taille des zones de remplacement !

Ce raisonnement absurde (comment mettre sur le même plan toutes les disciplines pour en tirer un simple bilan quantitatif ? Si autant de T.z.r. sont inoccupés, comment expliquer que la moitié des remplacements de plus de trois semaines soient effectués par des contractuels d'après les statistiques ministérielles ?) revient dans les faits à rétablir les anciens titulaires académiques qui pouvaient effectuer un remplacement n'importe où dans l'académie, au mépris de la situation des collègues et de leurs conditions d'enseignement.

« Surnombres disciplinaires »,

« disciplines excédentaires » :

Si le projet avait été acté par le CTPM, il prévoyait dès la rentrée 2004 : « l'emploi des surnombres dans la même discipline mais dans un autre type d'établissement que celui qui correspond habituellement à leur corps » ; « l'emploi des surnombres dans une autre discipline où le besoin d'enseignement ou de suppléance n'est pas totalement satisfait par des titulaires de la discipline (par exemple, la réglementation permet de donner un demi-service de lettres à des professeurs de philosophie ou de langues en surnombre) » ; « les opérations de reconversion : changement définitif de discipline ou réorientation professionnelle ».

Six disciplines sont pour l'instant visées : philosophie, allemand, physique et électricité appliquée, génie électrique, électronique et automatique, électronique et lettres-anglais. Le terme « stock » utilisé en d'autres temps est remplacé par celui de « surnombre ».

Nulle part le volontariat des personnels n'est évoqué, les auteurs du document semblant même regretter qu'un enseignant soit recruté pour l'ensemble de sa carrière dans une discipline déterminée....

KARINE BOULONNE

Arrêter l'offensive libérale ! Imposer d'autres choix économiques et sociaux !

Pas de répit dans les attaques conjointes du patronat et du gouvernement...

Après le passage en force du projet de loi de la décentralisation cet été, le budget 2005 promet d'être pire encore que le précédent, avec 7000 postes supprimés à la rentrée 2005 dans l'Education et des milliers de suppression dans les autres services publics qui ne feront que dégrader un peu plus une situation déjà critique.

La baisse massive des postes ouverts aux concours, le recours de plus en plus systématique aux personnels précaires, les départs à la retraite qui ne sont plus compensés, moins de personnels d'encadrement, la suppression de nombreuses options, l'offensive menée contre le collège unique, toujours moins d'école, pour moins d'élèves et moins longtemps, telle est la politique du gouvernement en matière d'éducation. La future loi d'orientation préparée par le " grand débat " sur l'école ne fera qu'entériner les reculs et en préparer d'autres.

Tous les choix du gouvernement sont dictés par la volonté de servir les intérêts privés et de faire basculer les services publics dans le secteur marchand: changement de statut d'EDF-GDF ouvrant la voie à la privatisation de l'entreprise, réforme de l'assurance maladie pour faire payer toujours plus les salariés et ouvrir le " marché " de la santé aux assureurs.

Remise en cause des 35 heures, menaces sur le droit de grève, réforme du Code du travail ; rien ne semble arrêter la volonté d'un gouvernement, minoritaire dans l'opinion publique, sanctionné deux fois dans les urnes et donc parfaitement illégitime, de raboter les services publics, remettre en cause tous les droits sociaux des salariés.

Des ripostes qui ne sont pas à la hauteur

Malgré la combativité et la lutte exemplaire des salariés d'EDF pour s'opposer à la réforme de leur entreprise, des mobilisations déterminées dans une série de secteurs (intermittents, chercheurs, recalculés...), les ripostes ne sont pas à la hauteur. Si nous restons isolés, si les luttes ne convergent pas, alors même qu'elles correspondent à l'intérêt général, c'est le gouvernement qui aura le dernier mot. C'est la grande leçon du mouvement de mai-juin 2003 pour la défense des retraites et contre le projet de décentralisation.

EDF, SNCF, Poste, Hôpitaux, Education, tous les services publics sont sur la sellette, pourtant les confédérations syndicales ont refusé jusqu'à présent d'initier une lutte d'ensemble, faisant le choix de journées d'actions séparées et sans lendemain.

Pire, en faisant état d'un " diagnostic partagé " avec le gouvernement et le Medef pour une " réforme indispensable " de l'assurance maladie, alors même que des collectifs unitaires voyaient le jour dans de nombreuses villes sous l'impulsion de sections syndicales, d'associations et de partis politiques, les directions syndicales ont refusé d'engager le fer avec le gouvernement et ont préparé une défaite sans combat, se contentant d'une journée de manifestations le 5 juin.

La stratégie des grandes confédérations, prisonnières du " dialogue social " et de pseudo négociations à froid où il n'y a rien à gagner ou à négocier, est clairement une impasse.

Reprendre le chemin des luttes

Le gouvernement compte multiplier les attaques dans les semaines et les mois qui viennent. Il est grand temps de mettre un coup d'arrêt à sa politique, rompre avec l'attentisme et la résignation des mois passés et pour cela se donner la perspective d'une lutte d'ensemble, d'une réelle convergence des luttes capable d'imposer un rapport de force au gouvernement et au Medef. Alors il nous faut reprendre sans attendre le chemin des AG, des manif, des grèves et les inscrire non seulement dans la durée mais avec la volonté d'imposer une autre répartition des richesses pour d'autres choix économiques et sociaux qui correspondent à l'intérêt de tous.

C'est la condition indispensable au renversement des logiques en cours. C'est de cela dont il nous faut discuter et débattre dès maintenant à tous les niveaux: dans les assemblées générales, nos établissements, avec l'ensemble des militants associatifs, syndicaux, avec l'ensemble des salariés du public et du privé.

Ecole émancipée

ASSISTANTS D'EDUCATION

Les difficultés que rencontrent les assistants d'éducation sont nombreuses: respect des droits à la formation et aux congés, durée des contrats, nature des missions... Un « 4 pages » sera envoyé à tous les secrétaires de SI afin de leur venir en aide. Un stage est également proposé (cf. encart).

IUFM

Année de stage : éternel recommencement ?

Cette année encore la section académique a demandé à rencontrer la direction de l'I.u.f.m. en compagnie de notre élue au conseil d'administration, Delphine Guibet-Gounon. Et, cette année encore, les mêmes problèmes recueillis auprès des stagiaires 2ème année ont été rapportés lors de l'audience. Nous avions émis en juin 2003 le souhait d'un bilan intermédiaire qui permettrait de rectifier si besoin était la formation en cours d'année, en fonction des remarques de l'ensemble des stagiaires, plutôt que d'attendre l'enquête de fin d'année dont seuls les ajournés peuvent constater (ou non) la prise en compte.

Parmi les thèmes abordés :

- **les difficultés financières**, en particulier du début d'année, lorsqu'il faut se rendre jusqu'à 8 fois dans un centre I.u.f.m. en septembre (le 1er mois est celui qui occasionne le plus de déplacements) et que la première avance sur salaire n'est touchée que le 6 octobre. Au cours des permanences, certains PLC2 contraints de changer d'académie pour effectuer leur stage et ne bénéficiant d'aucun appui familial avouaient être à la limite de l'interdit bancaire. Les frais de déplacement ne sont, eux, remboursés que quelques mois plus tard (février), sans aucune transparence, aucune explication n'étant fournie quant aux sommes versées. Il nous a été promis une amélioration.

- **l'organisation inégale de l'année selon les disciplines**. Certains stagiaires bénéficient d'un étalement apprécié des activités prises en compte pour la validation alors que pour d'autres, la période janvier - février devient le parcours du combattant : il faut en effet concilier l'emploi du temps du stage, 1 à 2 journées de formation à l'I.u.f.m. par semaine, la préparation de la visite (primordiale pour la titularisation) et caser 40 h de pratique accompagnée dans un autre établissement

dans les créneaux horaires restants, en espérant qu'ils seront compatibles avec ceux du nouveau maître de stage. Ouf ! Lorsque ce problème a été évoqué en bilan de l'année de stage, certains formateurs n'ont pas hésité à accuser les instances de l'I.u.f.m. qui établissent le calendrier. Or, le calendrier voté prévoit effectivement une plage horaire, mais s'étalant à partir de novembre !!!!

- **le mémoire professionnel et le 4 pages** : si les opinions sont assez partagées entre ceux (majoritaires parmi ceux qui ont répondu) qui veulent supprimer le mémoire professionnel, un des trois éléments de validation, et ceux qui le trouvent formateur, le 4 pages fait l'unanimité contre lui. Destiné à justifier la cohérence de la formation, il est considéré comme un travail supplémentaire, d'autant plus mal ressenti par ceux qui n'ont pu choisir leurs modules de formation (modules fermés faute de candidats ou victimes de leur succès ou incompatibles « temporellement » avec les autres modules choisis). Au final, beaucoup de stagiaires ont l'impression de devoir user de la langue de bois pour ne pas mettre en péril leur validation, ce qui est contraire à l'objectif que s'était fixé l'I.u.f.m. en l'instaurant !

- **Concernant les contenus de formation**, les différences sont telles entre disciplines et/ou formateurs, qu'il semble difficile de généraliser. Des modules de formation sont plébiscités comme celui sur le secourisme qui refuse du monde. Aucune formation concernant le statut, les droits et devoirs de l'enseignant n'est prévue, alors que les interrogations (et les rumeurs infondées) sont nombreuses dans ce domaine. L'ensemble des points abordés est disponible sur le site <http://www.lille.snes.edu/>

- Enfin, les stagiaires se trouvent perdus dès le début d'année dans une forêt de sigles (TICE, FGP, FDP, ...). Gageons que les publications que le S.n.e.s. met à leur disposition (guide I.u.f.m., guide du jeune prof) leur permettront de s'y retrouver cette année encore !

Il nous sera plus difficile cette année de distribuer ces publications, la rentrée I.u.f.m. ayant lieu le vendredi 3 septembre, alors que beaucoup de militants seront eux-mêmes en cours. Si vous constatez qu'un stagiaire de votre établissement ne les a pas, vous pouvez les réclamer à la section académique.

Adhésion 2004-2005 : les choix de la section académique de Lille

En juin 2003, la CA nationale du S.n.e.s. a décidé de généraliser l'expérimentation de l'adhésion reconductible au S.n.e.s.. Il s'agissait de trouver un moyen de syndicalisation efficace pour limiter la perte des adhérents du S.n.e.s.. Les arguments avancés étaient de trois ordres : répondre à une demande des jeunes collègues (suite à une enquête du S4), éviter les « oublis » d'adhésion (là encore suite à une enquête) et être à la page (le mode de paiement n'ayant aucune importance et l'adhésion en ligne étant l'objectif final).

Lors du Conseil national de juin 2004, le trésorier national a pu faire le bilan : l'adhésion reconductible est choisie par les adhérents les plus fidèles, le nombre de non à jour a augmenté de 17%, le S.n.e.s. a perdu 4 500 adhérents. Sa conclusion était sans ambiguïté : « Au regard des différents S3, il n'y a pas de corrélation entre la syndicalisation et l'adhésion reconductible ! ». C'est pourquoi le CN a décidé de ... maintenir l'adhésion reconductible !

Le trésorier national nous a donné les résultats suivants pour les S3 :

Nombre de S3	% adhésions reconductibles
9	< 2%
11	< 10%
6	< 15 %
2	< 20%
1	< 40%
3	< 45%

Ce tableau montre que le choix de l'adhésion reconductible est concentré sur les quatre académies qui avaient expérimenté en 1er. Ces quatre académies représentent plus de 50% des adhésions reconductibles pour 17% des adhérents du S.n.e.s.. Pour les deux tiers des S3, l'adhésion reconductible est soit marginale, soit très limitée.

Le S3 de Lille maintient les analyses faites sur

l'adhésion reconductible et parues dans le Bulletin académique n° 239. Il ne s'agit pas d'une différence dans le mode de paiement mais bien d'un changement dans le type d'adhésion et dans les relations entre les syndiqués, la section d'établissement, la section académique et le S4. Il s'agit d'assimiler la démarche syndicale à une démarche consumériste en utilisant les moyens de paiement de celle-ci. Un des intervenants, pour défendre ce système, a même parlé d'abonnement au S.n.e.s. ! Pour le S3 de Lille, le bilan académique est le suivant : 219 syndiqués ont renvoyé en 2003-2004 leur bulletin avec la mention « paiements automatiques reconductibles ». Ils ont tous été contactés par courrier postal ou électronique. 14 syndiqués ont maintenu explicitement le choix pour ce type d'adhésion.

Pour l'année 2004-2005, le S3 de Lille fait parvenir à tous ses syndiqués un bulletin :

- par l'intermédiaire des S1 d'établissement pour les syndiqués ayant opté pour l'adhésion annuelle.
- par l'intermédiaire des S1 de retraités pour les syndiqués retraités.
- par voie postale pour les syndiqués ayant opté pour l'adhésion reconductible.

Sur le bulletin envoyé par le S4, ce sont les prélèvements qui sont reconductibles au delà d'un an. Sur celui que nous proposons aux adhérents de Lille, au lieu de reprendre, comme chaque année, les bulletins faits par le S4, c'est bien l'adhésion qui est reconductible. Nos bulletins permettront aux syndiqués de choisir en toute connaissance de cause. Nous demandons à tous, et en particulier aux secrétaires, aux trésoriers et aux correspondants de S1, de vérifier auprès des syndiqués le choix fait sur leur bulletin d'adhésion avant de les retourner au S3. En effet, l'an passé, suite à notre relance, de nombreux syndiqués ont affirmé avoir coché la 1^{ère} case par habitude.

AUX NOUVEAUX RETRAITÉS

Dans le bulletin académique de mai - juin, Michel DEVRED terminait son éditorial en écrivant qu' "un des premiers gestes de la rentrée devait être de se re-syndiquer ».

Certes, vous n'avez plus de rentrée, ni de hiérarchie, plus d'espoir de promotion ou de mutation et vous pourriez conclure à tort que vous n'avez plus besoin du syndicat.

A tort, car vous n'allez malheureusement pas être à l'abri des problèmes, les retraités étant dans le colimateur. Pouvoir d'achat en baisse, dépenses de santé accrues, fiscalité alourdie, qui mieux que le syndicat pourra assurer votre défense ?

C'est pourquoi nous vous appelons à rejoindre les 5854 collègues, dont 267 dans notre académie, qui ont fait le choix de se re-syndiquer – nombre progressant régulièrement depuis 10 ans, et qui le font par conviction.

Le S.n.e.s. a d'autant plus besoin de vous et vous de lui que nous devons davantage compter sur nos propres forces depuis que le code des pensions a cassé le lien réglementaire entre actifs et retraités.

Alors, bienvenue dans notre section !

Daniel ROGER

Responsable Académique des Retraités

CAMPAGNE DE SYNDICALISATION 2004-2005

Après deux années de stabilisation pour le S3, le bilan de la syndicalisation pour l'année 2003-2004 est marqué par un recul limité puisqu'au 30 juin, nous étions 3990 syndiqués, contre 4235 un an avant (mais avec un potentiel réduit à 4129 à la rentrée, le mouvement inter-académique nous ayant fait perdre 106 syndiqués). Ce recul de 139 syndiqués s'explique en partie par la diminution prévisible de certaines catégories de syndiqués : -60 Mi-Se ; -20 contractuels et vacataires ; -20 emplois jeunes ; -30 stagiaires IUFM (baisse des recrutements). A cela s'ajoutent les conséquences du mouvement du printemps 2003 dans leur diversité. Nous avons enregistré le départ de quelques syndiqués pour d'autres organisations et surtout le non renouvellement d'adhésion principalement en raison de problèmes financiers mais aussi par déception. Le nombre des "non à jour" a augmenté de 8% dans le S3 pour une moyenne nationale de +17%. Si 205 S1 ont connu une diminution du nombre de leurs syndiqués, 91 ont été stables et 148 ont connu une augmentation. La CA académique de juin a fait le constat que la situation syndicale était particulièrement préoccupante dans les établissements où le nombre de syndiqués est faible. C'est pourquoi elle a décidé d'une campagne de syndicalisation qui doit mettre l'accent sur ces établissements.

Une équipe d'une cinquantaine de militants aura pour mission d'aller faire l'affichage syndical dans les tout petits S1 (- de 4 syndiqués) et dans les S1 sans organisation. Il s'agit de permettre la réactivation des S1, mais aussi d'informer les collègues sur les questions les plus courantes, d'afficher le calendrier des stages syndicaux et, si possible, de permettre des réunions syndicales. Cette action se placera dans le cadre de la campagne de syndicalisation organisée par le S4 et permettra, en particulier, la diffusion du mémento des S1 et la distribution des diverses brochures syndicales.

Si des syndiqués sont volontaires pour se joindre à cette équipe, ils seront les bienvenus et doivent en avvertir le S3.

Christian Champiré

THEATRE DU NORD

Le S.n.e.s. vous offre la possibilité d'obtenir des abonnements au tarif groupe pour la saison 2004-2005 (s'inscrire avant le 25 septembre)

Si vous n'avez pas encore le programme ni de bulletin, vous pouvez le réclamer par mail au S3 (S3lil@snes.edu ; objet : Théâtre du Nord, Arlette Despretz) ; sinon, vous pouvez le renvoyer directement à Arlette Despretz

21 avenue Desrousseaux - 59370 Mons en Barœul.

Organisation de la section académique et des sections départementales du S.N.E.S.

Siège du S3 :

209, rue Nationale, 59800 - LILLE
Téléphone : 03 20 06 77 41
Fax : 03 20 06 77 49
e-mail : s3lil@snes.edu
Site internet : <http://www.lille.snes.edu>

Siège du S2 Nord :

Siège du S3.

Siège du S2 Pas-de-Calais :

Maison des Sociétés,
rue A. Briand, 62000 - ARRAS
téléphone/fax : 03 21 71 27 03

S3 :

Secrétaire académique :
Michel DEVRED.
Secrétaires adjoints :
Georges BOUCHART, Christian CHAMPIRÉ,
Karine BOULONNE.
Trésoriers :
Nicole COURSELLE,
Jean-Jacques MORTIER.

S2 Nord :

Secrétaire :
Pascal BRICOUT.
Secrétaires adjoints :
Maryline BRACQ,
Yves PANNEQUIN,
Magali LAUMENERCH,
Gilles SURPLIE.

S2 Pas-de-Calais :

Secrétaire :
Jean-Claude MILLECAMPS.
Secrétaires adjoints :
Georges BOUCHART,
Karine VAN WYNENDAELE.
Trésorier :
Hubert SAUVAGE.

A qui écrire ?

* Pour toute affaire personnelle concernant votre catégorie :

A.e. : Nicole COURSELLE.
Agrégé : Brigitte LEVERD.
Aide-éducateur : Didier COSTENOBLE.
Assistant d'éducation
Certifié : Christian CHAMPIRÉ.
C.o.Psy. : Jean-Marc CHÂTELET,
ou D.c.i.o. C.i.o. Arras.
C.p.e. : Guy CARPENTIER.
Documentaliste : Annabelle DUPUIS
M.a., contractuel, : Yves HÉNOCCQ,
vacataire : Didier COSTENOBLE.
M.i.-S.e. : Pascal BRICOUT.
P.e.g.c. : Gérard ANSEL.
Retraité : Daniel ROGER.
Stagiaire : Karine BOULONNE.
T.z.r. : Frédéric HOCHART.

* Pour toute affaire personnelle nécessitant une intervention au Rectorat (excepté pour les Co.psy, les M.i.-S.e. et les stagiaires d'I.u.f.m.): Christian CHAMPIRÉ.

* Pour toute affaire personnelle nécessitant une intervention auprès des inspections académiques :

- Pour le Nord : Pascal BRICOUT
- Pour le Pas-de-Calais :
Jean-Claude MILLECAMPS.

Secteurs

- **Emploi** : Christian CHAMPIRÉ, Brigitte LEVERD, Yves HÉNOCCQ, Arlette DESPRETZ, Marie-Dominique LOOTVOET, Frédéric HOCHART.

- **I.u.f.m. et formation continue** : Karine BOULONNE, Michel DEVRED, Karim AYAD, Michaël BILAEY, Frédéric HOCHART.

- **Précarité** : Yves HÉNOCCQ, Yamina MOUSSA, Didier COSTENOBLE, Magali LAUMENERCH, Karine BOULONNE, Pierre MAY.

- **Rémunérations** (retard de paiement, indemnités...) : Pierre-François GALLOT.

- **Carrière** (reclassement, service) : Nicole COURSELLE.

Les permanences :

• Pour tous :

- Lundi, mardi, jeudi : de 14h30 à 18h ;
- Mercredi : de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h ;
- Vendredi : de 14h à 16h.

• Permanences particulières : (aux horaires ci-dessus)

Carrières et rémunérations : le mardi,
A.e. : le mardi,
Agrégé : le mercredi (matin),
Aide-éducateur, assistant d'éducation : le lundi,
C.e.-C.p.e. : le jeudi matin de 10h à 12h,
Certifié : le lundi et le vendredi,

Co.Psy : le lundi en quinzaine,
Documentaliste : (voir site),
I.u.f.m. : le jeudi,
M.a., contractuels, vacataires : le lundi,
M.i.-S.e. : le jeudi,
P.e.g.c. : le mardi,
T.z.r. : le vendredi.

Le S2 Nord tient une permanence au siège du S3 le jeudi de 14h30 à 18 h.

Le S2 Pas-de-Calais tient une permanence à son siège le mercredi de 9h à 11h30.

- **Vie des établissements** : Pascal BRICOUT (collèges 59), Jean-Claude MILLECAMPS (collèges 62), Michel DEVRED (lycées).

- **Secteur collèges** : Magali LAUMENERCH, Jean-François CAREMEL, Gérald BERTON, Jean-Claude MILLECAMPS, Michel OLIVE, Pascal BRICOUT, Arlette DESPRETZ, Michaël BILAEY, Nicole COURSELLE, Eric DELANGUE.

- **Secteur lycées** : Pierre BRUNNE, Michel MARY, Michel DEVRED, Georges BOUCHART, Noëlle CÉLÉRIER, Gilles SURPLIE, Catherine PIECUC, Karine BOULONNE, Odile DEVERNE.

- **Technique, formation continue des adultes, hygiène et sécurité** :
Michel MARY, Jean-Marie LANGLET.

- Formation syndicale :

Jean-Claude MILLECAMPS, Magali LAUMENERCH, Karine BOULONNE.

- **Publications** : Odile DEVERNE, Noëlle CÉLÉRIER, Arlette DESPRETZ, Marc ROUMAZEILLE.

- **Informatique** : Frédéric HOCHART, Boris DUQUESNE.

Pour tout courrier personnel, n'oubliez pas de rappeler votre catégorie, votre discipline et votre établissement.

Retraite

Gérard Defamie vient de prendre sa retraite, et tout le secteur collège se trouve fort démuné. Depuis de longues années, Gérard l'a animé avec une efficacité qui n'avait d'égale que sa discrétion. Il a en effet porté une grande partie de la réflexion du S3 en ce domaine, et aussi représenté le SNES dans différentes instances départementales. Toujours calme et décontracté, il a animé nos stages, participé aux congrès académiques et nationaux, poussant les uns et les autres à confronter et approfondir leurs idées sans imposer ses points de vue. Nombreux sont ceux qui ont dû constater que derrière le sourire charmeur et la politesse jamais prise en défaut, se cache un homme de conviction qui ne lâche pas facilement. Sa discrétion nous a privé trop souvent du plaisir de lire quelqu'un dont la plume est aussi acérée que la langue, et elle (je laisse cette erreur syntaxique à son usage exclusif de relecteur occasionnel et rigoureux) était poussée si loin qu'il fallait partager sa discipline pour connaître ses travaux universitaires. Mais quiconque passait le mercredi à la permanence du S3 pouvait apprécier le charme de sa conversation et de son humour so british.

Nous nous associons au S1 du collège Moulin blanc de St Amand qu'il a animé si longtemps, pour lui souhaiter une agréable retraite, que nous imaginons pleine de lectures, de plaisirs et de culture. Ce sera au S3 de répartir ses multiples fonctions, dont celle de s'occuper des abonnements Snes au Théâtre du Nord. Merci Gérard.